

LE BOCASSE

Seine-Maritime, canton de Clères, arrond. de Rouen, 661 hab.

Ancienne église paroissiale de Valmartin-sur-Clères, la chapelle Saint-Georges dépendait du doyenné de Pavilly ; elle était de fondation ancienne puisqu'elle figure sur le pouillé d'Eudes Rigaud (XIII^e s.) ; elle avait pour patron le seigneur du lieu qui fut en maintes époques le comte de Clères, déjà patron de l'église du Bocasse. La commune de Valmartin fut réunie à celle du Bocasse par ordonnance royale du 11 février 1824.

Isolée dans son bosquet de verdure, entourée de son cimetière, la chapelle jouit d'un site harmonieux, mais, si sa fondation est ancienne, elle a subi au cours des époques des restaurations qui la rendent composite.

Le plan, fort simple, se présente sous la forme de deux rectangles successifs, le chœur de moindres dimensions que la nef ; il est flanqué au nord d'une sacristie en appentis. L'accès de l'église se fait par un porche couvert d'ardoises, traité comme un ouvrage à colombages, évidé de son torchis et reposant comme beaucoup de constructions du pays de Caux sur un socle de pierres, mélange de grès et de silex, matériau utilisé également dans le reste de l'édifice où les blocs de grès, réservés aux chaînages d'angle, aux encadrements de baies ou insérés de façon insolite, alternent avec le petit appareil. Un clocher de charpente couvert d'ardoises couronne la nef à l'est. Le chœur constitue la partie la plus ancienne de la chapelle : le chevet a conservé deux baies étroites et élancées, au tracé brisé, qui se juxtaposent. La datation de

Le Bocasse (Seine-Maritime).
Chapelle Saint-Georges.
Porche de l'entrée.



